

COMMUNE DE

77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

**ARRÊTÉ MUNICIPAL POUR
TERRAIN DE FOOT
IMPRATICABLES**

Le Maire de La Chapelle-Rablais,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU les conditions climatiques,
CONSIDERANT qu'il faut éviter de détériorer le stade et le complexe sportif,

ARRETE

Article 1 : Le match LCR-ASLE 5 – FORET EL LA 5 CS 5 n° 29253295 prévu le dimanche 15 décembre 2024 est reporté pour cause de terrain de football impraticable.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Directeur Administratif du District
- Monsieur PAOLINI Pascal

Fait à LA CHAPELLE-RABLAIS,
Le 13 décembre 2024

Le Maire



Marcel FONTELLIO